



TÂCHES SPÉCIFIQUES LORS DU DÉCLENCHEMENT DE L'ALARME-INCENDIE

UTILISATEURS EXTERNES, LOCATAIRES OU RÉSIDENTS TEMPORAIRES

DÈS L'ALARME GÉNÉRALE :

Le responsable de l'activité guide son groupe selon les étapes suivantes :

- 1) Arrêter immédiatement toute activité
- 2) Évacuer par les escaliers en fermant les portes et en aidant les personnes en besoin
- 3) Marcher rapidement sans courir vers la sortie la plus proche
- 4) Suivre le responsable de son activité dans le stationnement du CASJB près du panneau de signalisation « Point de rassemblement »
- 5) Le responsable procède à la prise de présence des personnes de son groupe
- 6) Le responsable rapporter les présences au coordonnateur désigné (dossard orange à l'entrée principale)
- 7) Attendre les directives du coordonnateur désigné